

ANNEXE SANITAIRE

EAU POTABLE

L'alimentation en eau de la commune de SAINT BRICE SUR VIENNE est assurée pour une grande partie de son territoire par le réseau syndical « Vienne Briance » dont la création date de 1956, devenu Syndicat Vienne-Briance-Gorre depuis 1979.

La Société d'aménagement urbain et rural (SAUR) dont le siège local est à Isle est chargée actuellement de l'exploitation du réseau syndical.

La partie nord-ouest du territoire communal : secteur de La Fabrique, les Bordes, Rochelot est alimentée par la commune de St Junien qui dispose d'une régie autonome pour la distribution d'eau potable.

I – ETAT ACTUEL

1) Alimentation :

La commune est desservie, pour la partie sud, à partir du réservoir de 1000 m³ situé aux « Guillaumeix », sur la commune de Cognac la Forêt et alimenté par 7 puits de captage réalisés de 1971 à 1980 dans les secteurs de Roussis, Brossas et La Forêt, dans cette même commune.

La conduite principale d'alimentation, en fonte de section 100 mm, traverse la commune de Saint Martin de Jussac et dessert le bourg de Saint Brice et ses abords à partir du pont qui franchit la Vienne. La desserte des bords de Vienne et des villages situés aux abords de la RN141 s'effectue à partir de cette même conduite.

Le village de Lavaud est desservi par le même syndicat, à partir d'une conduite de section 50mm qui dessert plusieurs villages de la commune d'Oradour sur Glane.

La partie nord-ouest du territoire communal est desservie par la commune de St Junien, à partir du réservoir des Séguines implanté à une altitude de 302 m, d'une capacité de 450 m³, alimenté en eau à partir de la station de traitement de la Croix Blanche qui traite les eaux pompées dans la Glane. Une conduite principale de section 97/110 mm assure la desserte du secteur de La Fabrique, La Gaudine et les Bordes, et une conduite principale de section 150 mm dessert le secteur du Pont la Planche. Elle est prolongée par une conduite de section 90 mm qui dessert le secteur Rochelot.

Un réservoir intermédiaire de 150 m³ alimenté à partir du réservoir des Séguines par l'intermédiaire d'une bache de réserve de 50 m³ est implanté à une altitude de 312 m à la Fabrique, sur la place située en limite des trois communes de Saint Junien, Brigueuil et Saint Brice.

Le hameau de Terrasson est alimenté directement par le réseau de Saint Junien.

Le village de Grandchamp n'est pas desservi par le réseau public ; il est alimenté par des captages privés.

2) Etat du réseau :

Les conduites principales sont en fonte. Les conduites secondaires sont en PVC. Tous les réseaux sont en bon état. Tous les branchements ont été vérifiés. Il ne reste plus d'éléments contenant du plomb dans le réseau public.

3) Consommation :

- En 2004, la partie sud de la commune comptait 575 abonnés pour une consommation de 48699 m³ par an d'eau traitée soit 85 l/jour/habitant
- En 2005, la partie sud de la commune comptait 578 abonnés pour une consommation de 50216 m³ par an d'eau traitée soit 87 l/jour/habitant
- En 2006, la partie sud de la commune comptait 596 abonnés pour une consommation de 44957 m³ par an d'eau traitée soit 76 l/jour/habitant

4) Réseau incendie :

- Pour la Partie sud, la protection contre l'incendie à partir du réseau public est assurée dans le centre-bourg ainsi que dans les secteurs du bourg-ouest (à proximité de l'école) et le bourg-est, Boussignac, Bessillac, la Basse Malaise et le Puy de Mallet qui sont raccordés sur des canalisations Ø 100 ou Ø 110 par des canalisations de diamètre approprié ; les autres bornes d'incendie ne peuvent être prises que comme simples points de remplissage.

- Pour la Partie nord, la protection contre l'incendie à partir du réseau public est assurée dans les villages de La Fabrique, Les Bordes ainsi que dans les secteurs du Pont La Planche, le Petit Rochelot et le Rochelot, qui sont raccordés sur des canalisations Ø 150, Ø 110 ou Ø 90.

II – SITUATION FUTURE

Les zones d'extension prévues au PLU autour du bourg, au Puy de Mallet, et à la Fabrique, aux Bordes et au Rochelot ne posent pas de problème pour le raccordement aux réseaux.

Pour les secteurs desservis par des conduites de section inférieure à Ø 100 mm, il est prévu de créer des bâches de réserve de capacité au moins égale à 120 m³, afin de pouvoir assurer la desserte incendie : L'Age, Chambéry...

Pour les secteurs desservis par la commune de Saint-Junien, les besoins futurs sont assurés par le recours à la canalisation Limoges-St Junien en Ø 350 mm du syndicat de Transport de l'eau potable de Limoges (SYTEPOL).